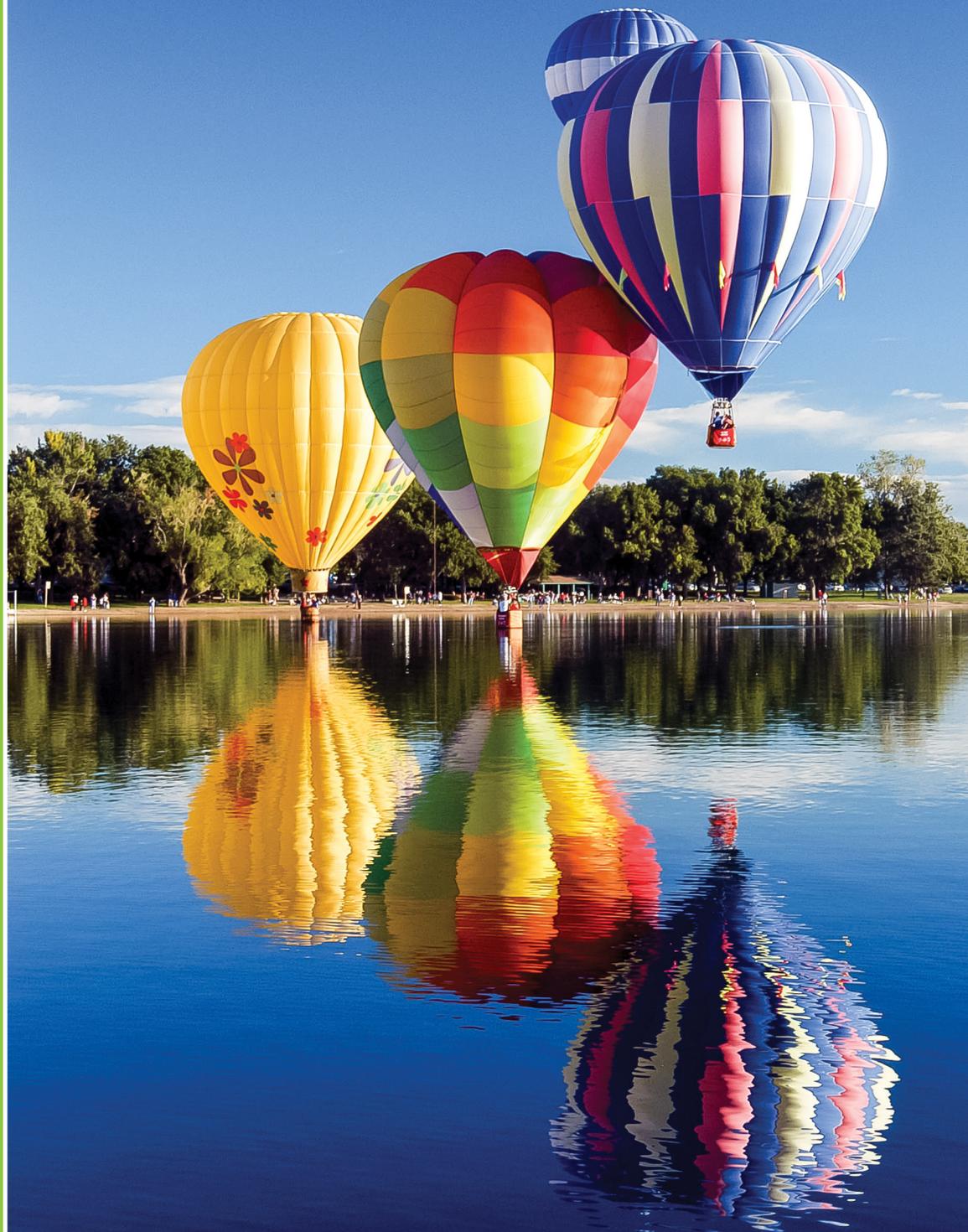


Collaboration. Réflexion. Innovation.





Se réunir est un début. Rester ensemble est  
un progrès. Travailler ensemble est la réussite.

– Henry Ford

# Message de la présidente



Collaboration. Réflexion. Innovation. Ces mots, simples en apparence, sont en fait les idées fortes, sous-jacentes au travail de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance cette année. J'ai le grand plaisir de vous présenter ce rapport annuel, qui capture notre travail accompli en collaboration et leadership dans les secteurs de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants, et de la réglementation.

L'engagement pris par l'Ordre pour faire avancer l'apprentissage professionnel et la collaboration interprofessionnelle nous a beaucoup guidés cette année. Nous avons notamment établi les nouvelles priorités stratégiques de l'Ordre pour 2015-2018. Je suis ravie des commentaires que nous avons reçus de nos membres et de nos parties prenantes à propos de ces priorités. L'orientation que l'Ordre se donne pour les trois prochaines années me rend très enthousiaste.

La *Loi de 2014 sur la modernisation des services de garde d'enfants* (projet de loi 10) a reçu la sanction royale du gouvernement de l'Ontario en décembre 2014. L'Ordre s'est réjoui que le projet de loi comportât les modifications apportées à la *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance* ont confirmant ainsi le pouvoir conféré à l'Ordre et établi par règlement de rendre l'apprentissage professionnel continu obligatoire et d'agréer les programmes d'études postsecondaires en éducation de la petite enfance.

Au printemps, l'Ordre a tenu les cinquièmes élections des membres du conseil dans les circonscriptions n° 3 – Région du Sud-Est, n° 4 – Région du Centre-Est et n° 8 – Région du Sud-Ouest. Je suis heureuse de voir augmenter le nombre des électeurs. Je remercie tous les membres qui ont participé aux élections. Il s'agit d'un aspect important de l'appartenance à une profession autoréglémentée.

J'ai eu l'honneur d'être réélue présidente du conseil lors de la première réunion du conseil tenue après les élections. Le conseil a élu les membres du comité exécutif, établi la structure de ses comités et nommé des EPEI aux comités à titre de non-membres du conseil.

Quand je repense à l'année qui vient de se terminer, je suis fière de ce que l'Ordre a réalisé. Merci à tous les membres du personnel de l'Ordre d'avoir travaillé si fort. Je tiens également à remercier nos partenaires et nos parties prenantes de leur soutien et de leur collaboration.

**Lois Mahon EPEI**

# Message de la registrateur et chef de la direction



La septième année de l'Ordre s'est déroulée sous le signe de la croissance, de la collaboration et de l'innovation. La promotion du leadership et du professionnalisme a également occupé une place importante dans le travail de l'Ordre.

Nous avons, par exemple, lancé le programme d'Apprentissage professionnel continu (APC) et les ressources et les outils en ligne qui l'accompagnent, tels que le module *Attentes de la profession*, pour aider les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance (EPEI) à s'acquitter de leurs responsabilités professionnelles. Fondé sur l'autoréflexion et l'apprentissage autonome, ce programme à participation volontaire constitue un excellent moyen d'aider les EPEI à réfléchir, à planifier leur apprentissage professionnel et à le documenter.

Pour continuer de renseigner nos membres sur leurs responsabilités d'EPEI, nous avons publié un avis professionnel portant sur le devoir de faire rapport des mauvais traitements infligés aux enfants, conformément à la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*.

Les relations externes ont également représenté un élément important de notre travail au cours de l'exercice. Pour la première fois, l'Ordre a rendu visite à tous les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario qui offraient des programmes d'éducation en services à l'enfance au cours de l'année d'études 2014-2015. En tout et partout, l'Ordre a tenu cette année 250 événements de prise de contact et rencontré plus de 9 000 personnes. Il a également commencé à établir des liens avec des parents et a continué de communiquer avec des employeurs, des associations et des syndicats.

Le nombre de nos membres continue d'augmenter. Cette année, l'Ordre a délivré 5 192 certificats d'inscription. Au cours des sept dernières années, l'Ordre a délivré au total 56 040 certificats d'inscription.

À la fin de l'exercice, la situation financière de l'Ordre était solide. Nous prévoyons que notre stabilité financière se poursuivra et que nous pourrions honorer nos engagements à long terme et effectuer des investissements dans nos priorités stratégiques.

Je suis fier de tout ce que nous avons accompli et je remercie le personnel et le conseil de l'Ordre, ainsi que nos partenaires, de leur travail et de leur soutien assidus. Je me réjouis à la perspective de l'Ordre de continuer de protéger l'intérêt public et de promouvoir le professionnalisme et la collaboration.

**S.E. Corke**

# Conseil de l'Ordre

L'Ordre est dirigé par un conseil formé de 24 membres qui supervisent l'élaboration des politiques et l'administration des affaires de l'Ordre. Le conseil et ses comités prennent les décisions qui se rapportent aux exigences d'accès à la profession, aux normes déontologiques et professionnelles, à la faute professionnelle, à l'incompétence et à l'incapacité. Parmi les 24 membres du conseil, 14 sont des EPEI élus par leurs pairs et 10 sont nommés par le gouvernement de l'Ontario.

## Nouveaux membres du conseil nommés par le gouvernement et non-membres du conseil siégeant aux comités

Cette année, l'Ordre a accueilli trois nouveaux membres du conseil nommés par le gouvernement : François Bertrand, Nermin Foda et Jason Powell. L'Ordre a également nommé les non-membres du conseil suivants pour siéger à ses comités :

Francine Beaudoin EPEI, Rachelle Campbell EPEI, Kim Cole EPEI, Patricia Doyle EPEI, Sasha Fiddes EPEI, Andrew Glenfield EPEI, Rachael Hardy EPEI, Lucie Mikwa Kasongo EPEI, Purvi Manek EPEI et Patti Rowland EPEI.

## Résultats de l'élection des membres du conseil 2015

En avril 2015, l'Ordre a tenu les élections des membres du conseil dans les circonscriptions électorales n° 3 – Région du Sud-Est, n° 4 – Région du Centre-Est et n° 8 – Région du Sud-Ouest. Trois membres du conseil ont été réélus : Barbara Brown EPEI, Vera Niculena Cole EPEI et Susan Quaiff EPEI.

Stacey Lepine EPEI et Susan Joy Scoffin EPEI ont été élues nouvelles membres du conseil.

*Les biographies de tous les membres du conseil sont disponibles sur le site Web de l'Ordre.*

**La carte des circonscriptions électorales**

**Circonscription n°7** Région de Hamilton/Niagara

**Circonscription n°5** Région de Toronto

**Prochaines élections des membres du conseil**  
En 2016, L'Ordre tiendra ses sixièmes élections dans les circonscriptions électorales suivantes :

- Circonscription n° 5 – Région de Toronto
- Circonscription n° 7 – Région de Hamilton/Niagara

Le scrutin aura lieu en avril et les résultats des élections seront publiés en mai.

Cette carte est une représentation graphique des circonscriptions en Ontario où sont prévues les élections en 2016. La carte n'est pas à l'échelle.



# Agir sur les priorités stratégiques : Réalizations de l'Ordre en 2014-2015



## Les priorités stratégiques 2014-2015 du conseil continuent d'orienter les activités de l'Ordre.

Animé par une vision selon laquelle tous les membres de la profession acceptent d'exercer avec excellence, le conseil de l'Ordre a réalisé des objectifs clés en matière de gouvernance.

- Établissement des priorités stratégiques pour 2015-2018.
- Examen des comités statutaires.
- Réalisation des autoévaluations des membres du conseil.
- Création du Projet d'assistance juridique (PAJ) en collaboration avec l'organisme de bienfaisance *Pro Bono Law Ontario* afin d'offrir un soutien juridique gratuit aux membres qui font l'objet d'une plainte ou dont l'affaire est renvoyée pour la tenue d'une audience. Le projet met les membres en contact avec un avocat bénévole qualifié qui les aidera à répondre la plainte portée contre eux ou qui les représentera lors d'une audience devant un comité de l'Ordre.
- Publication de l'*Avis professionnel : Devoir de faire rapport*

## Priorité stratégique n° 1

### Mettre en œuvre un mécanisme complet d'assurance de la qualité de la préparation postsecondaire pré-service.

- Conduite de consultations sur l'agrément des programmes d'éducation de la petite enfance auprès du corps enseignant des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, de collèges professionnels privés agréés et d'organismes nationaux et internationaux d'accréditation.
- Obtention du pouvoir d'agrément des programmes postsecondaires d'éducation de la petite enfance en vertu des modifications apportées à la *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance*.

## Priorité stratégique n° 2

**Établir une exigence d'apprentissage continu qui contribue à enrichir les compétences des membres et favorise une culture de l'apprentissage permanent.**

- Lancement du programme d'APC à participation volontaire.
- Publication des ressources pour le programme d'APC, entre autres, le module Attentes de la profession, le livret Pratique réflexive et apprentissage autonome, la publication Viser l'excellence dans l'exercice de la profession, Ligne directrice de pratique professionnelle : Programme d'APC, l'ébauche des éléments du portfolio d'APC, sept nouvelles études de cas et une vignette.
- Tenue d'un institut d'été sur la collaboration interprofessionnel et le leadership éthique, conjointement avec l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.
- Planification d'un deuxième pilote de leadership.
- Planification d'un deuxième symposium sur le leadership.
- Obtention du pouvoir d'établir un règlement qui rend obligatoire l'apprentissage professionnel continu, en vertu des modifications apportées à la *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance*.
- Création d'un groupe consultatif d'évaluation afin de guider et d'éclairer le suivi et l'évaluation du programme d'APC.

## Priorité stratégique n° 3

**Mettre en œuvre une stratégie de mobilisation qui amènera les membres à partager la responsabilité de l'excellence dans l'exercice de la profession.**

L'Ordre a interagi et pris contact avec ses membres de différentes façons.

- Diffusion en direct de l'assemblée annuelle de l'Ordre.
- Consultation des membres sur les futures priorités stratégiques.
- Augmentation du nombre de membres qui ont voté lors des élections des membres du conseil 2015.
- Publication du sondage 2013 *Transition vers l'accès à la profession et le début de carrière*.

## Priorités stratégiques n°s 4 et 5

**Mettre en œuvre une stratégie d'information afin de mieux faire connaître et comprendre au public les façons dont l'Ordre protège l'intérêt public. Renforcer les liens et en établir de nouveaux pour améliorer la réputation de l'Ordre.**

- Création et distribution d'une affiche d'information sur l'Ordre à tous les centres de garde d'enfants, toutes les écoles, tous les centres de développement de la petite enfance de l'Ontario, et toutes les bibliothèques de la province.
- Création et distribution d'une carte postale d'information destinée aux parents, dans les écoles, les municipalités, les centres de développement de la petite enfance de l'Ontario et les bureaux de santé publique.
- Visite de 90 pour cent des collèges d'arts appliqués et de technologie qui offrent des programmes reconnus d'éducation en services à l'enfance.
- Publication des bulletins de l'employeur portant sur le programme d'APC et le devoir de faire rapport.
- Tenue des réunions ordinaires avec des employeurs, des associations et des syndicats.
- Présentations à des réseaux de directrices de services de garde d'enfants, aux directeurs régionaux du YMCA, aux directrices des Premières Nations et à des candidats à des postes de directeurs d'école.
- Conduite d'activités de prise de contact auprès des directeurs d'école, des conseillers d'orientation dans les écoles secondaires, des fournisseurs de services de garde d'enfants à domicile non agréés et de l'Association ontarienne de garde d'enfants à domicile.
- Rencontre de délégués du Danemark, de Hong Kong, d'Écosse et d'Angleterre pour échanger de l'information sur le secteur de l'éducation de la petite enfance en Ontario.
- Publication des articles sur des nouvelles communautaires, ce qui représente une diffusion possible à plus de quatre millions de lecteurs, pour mieux faire connaître l'Ordre et l'éducation de la petite enfance.

# Rapports des comités pour 2014-2015

## Comités statutaires

### Comité exécutif

Le comité exécutif supervise la mise en œuvre des politiques de l'Ordre et la gestion de ses affaires.

Le comité exécutif a tenu quatre réunions ordinaires. Il a également tenu deux réunions spéciales pour traiter d'un rapport obligatoire de l'employeur et de la planification de la relève. Ces activités étaient les suivantes :

#### A recommandé au conseil

- Les priorités stratégiques de l'Ordre pour 2015-2018.
- L'examen des comités statutaires.
- La politique relative aux principes de gouvernance et de fonctionnement.
- L'approbation d'un deuxième symposium sur le leadership et d'un deuxième pilote sur le leadership.
- Un budget pour le prochain exercice financier.
- Des plans triennaux pour les ressources humaines, la technologie de l'information et les responsabilités financières. Il a également recommandé un plan annuel pour les communications et les relations externes.

#### A approuvé

- L'avis professionnel portant sur le devoir de faire rapport prévu par la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*.
- Le processus d'évaluation de chaque membre du conseil.

### Comité des plaintes

Le comité des plaintes étudie les plaintes écrites portées contre les membres de l'Ordre, fait enquête sur ces plaintes et détermine les mesures appropriées à prendre.

Le comité des plaintes s'est réuni huit fois pour étudier des plaintes déposées contre les membres de l'Ordre. Il a :

- Décidé de ne prendre aucune mesure contre 11 membres, en réponse à des plaintes déposées contre eux.
- Donné des conseils ou des rappels à 16 membres.
- Donné un avertissement à 19 membres.
- Conclu un protocole d'entente avec un membre.

- Renvoyé 10 affaires au comité de discipline.
- Renvoyé une affaire au comité d'aptitude professionnelle.

### Comité de discipline

Le comité de discipline entend les affaires qui lui sont renvoyées par le comité des plaintes concernant les allégations de faute professionnelle ou d'incompétence portées contre les membres de l'Ordre. Il détermine si un membre est coupable de faute professionnelle ou s'il est incompetent, et ordonne des sanctions.

Le comité de discipline s'est réuni quatre fois. Il a également mené 10 audiences au cours desquelles :

- Deux membres ont été réprimandés et ordonnés de suivre un cours.
- Deux membres ont été réprimandés et ont vu leur certificat d'inscription assorti de conditions et de restrictions.
- Cinq membres ont vu leur certificat d'inscription être suspendu, ont été réprimandés, ont vu leur certificat d'inscription assorti de conditions ou de restrictions et ont été ordonnés de suivre un cours.
- Le certificat d'inscription d'un membre a été révoqué.

Les sommaires de ces décisions ont été publiés dans *Connexions* et sur le site Web de l'Ordre.

Le comité de discipline a également étudié la question de l'usage de la technologie dans la salle d'audience. Les témoins et les membres qui habitent loin des bureaux de l'Ordre peuvent maintenant participer aux audiences et témoigner par le biais de la vidéoconférence. Les audiences non contestées sont maintenant enregistrées par voie électronique plutôt que d'être transcrites par un sténographe judiciaire.

### Comité d'aptitude professionnelle

Le comité d'aptitude professionnelle entend les affaires qui lui sont renvoyées par le comité des plaintes concernant les allégations d'incapacité portées contre les membres de l'Ordre. Il détermine si un membre de l'Ordre est incapable de continuer d'exercer la profession, s'il est inapte à le faire ou si son certificat devrait être assorti de conditions ou de restrictions. Le certificat d'inscription du membre peut également être suspendu ou révoqué.

Le comité d'aptitude professionnelle s'est réuni quatre fois. Une affaire lui a été renvoyée pour la tenue d'une audience et n'a pas encore été entendue.

### Comité d'appel des inscriptions

Le comité d'appel des inscriptions est chargé d'effectuer l'examen de toute demande d'inscription portée en appel lorsque cet examen est sollicité par le postulant ou la postulante.

Le comité s'est réuni huit fois et a effectué 69 examens. Il a enjoint à la registrature de refuser de délivrer un certificat d'inscription à 56 postulants.

Parmi les 69 examens effectués, le délai a été prorogé dans 13 cas pour permettre la présentation de nouveaux renseignements au cours du processus d'examen.

- Deux cas dans lesquels le délai a été prorogé ont été retournés au comité d'appel des inscriptions. Celui-ci a enjoint à la registrature de refuser de délivrer un certificat d'inscription à ces appelants.
- Trois cas dans lesquels le délai a été prorogé ont été retirés.
- Huit cas dans lesquels le délai a été prorogé continuent de faire l'objet d'un examen.

## Comités non statutaires

### Comité des élections

Le comité des élections supervise l'élection des membres du conseil.

Le comité des élections s'est réuni cinq fois pour procéder aux élections des membres du conseil dans trois circonscriptions électorales. Le taux de participation électorale en 2015 s'est élevé à 11 pour cent. Le comité a envoyé par la poste 9 500 brochures sur les élections à des employeurs, des conseils scolaires, des municipalités et d'autres parties prenantes.

### Comité des mises en candidature

Le comité des mises en candidature recommande au conseil la nomination des présidents et des membres des comités, mais non pas des membres du comité exécutif. Ceux-là sont choisis par tous les membres du conseil lors de la première réunion ordinaire du conseil, suivant une élection. Ce comité recommande également la nomination des non-membres du conseil siégeant aux comités.

Le comité s'est réuni une seule fois. Il a par la suite recommandé que des modifications soient apportées aux règlements administratifs afin de refléter les changements au processus de nomination des membres du comité des mises en candidature. La recommandation a été approuvée par le conseil.

### Comité des inscriptions

Le comité des inscriptions fait des recommandations au conseil concernant les politiques en matière d'inscription, et notamment celles qui portent sur les exigences d'inscription et l'évaluation des programmes d'études et des candidats.

Le comité des inscriptions s'est réuni deux fois. Il a mis à jour la liste des programmes postsecondaires approuvés. Il a également révisé les formulaires et les processus de demande d'inscription. Il a soutenu la stratégie de prise de contact, dans le cadre de laquelle l'Ordre a rendu visite à 90 pour cent des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario. Ce comité a également soutenu la création d'un processus d'agrément des programmes postsecondaires d'éducation de la petite enfance.

### Comité des normes d'exercice

Le comité des normes d'exercice fait des recommandations au conseil concernant les normes déontologiques et professionnelles de l'Ordre et l'élaboration d'un cadre d'apprentissage professionnel continu pour les membres de l'Ordre.

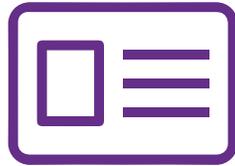
Le comité s'est réuni six fois dans le but de poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre du programme d'Apprentissage professionnel continu (APC). Le comité a commencé à surveiller la participation au programme d'APC, et plus particulièrement au module Attentes de la profession. Il a également examiné les résultats de l'évaluation du premier pilote de leadership et recommandé à l'Ordre d'examiner les répercussions à long terme de ce projet. Il a recommandé au conseil d'envisager la possibilité de réviser le règlement administratif no 21 : Code de déontologie et normes d'exercice.

# L'année en chiffres



**46 506**

Membres en règle  
de l'Ordre  
le 30 juin 2015



**5 192**

Nombre de certificats  
d'inscription délivrés



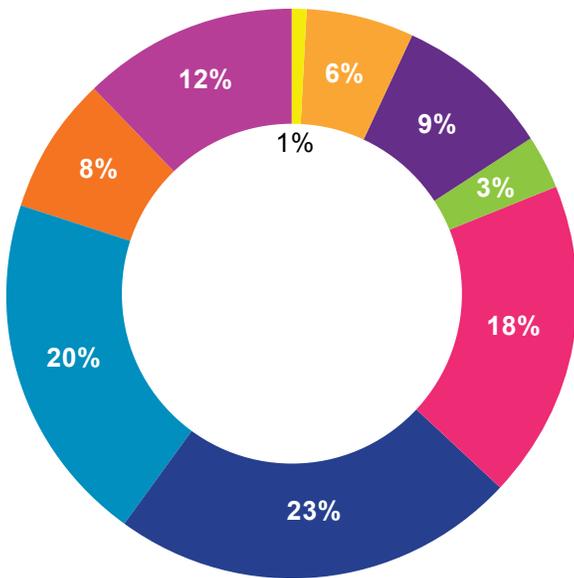
**9 000**

Nombre de participants à  
des activités/événements



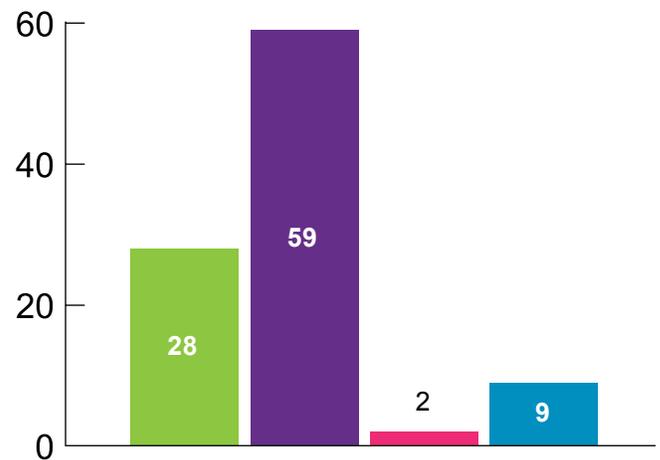
**22 797**

Nombre d'appels reçus  
du service à la clientèle



## Répartition des membres selon leur circonscription électorale

- n° 1 - Région du Nord et du Nord-Est
- n° 2 - Région de l'Est
- n° 3 - Région du Sud-Est
- n° 4 - Région du Centre-Est
- n° 5 - Région de Toronto
- n° 6 - Région du Centre-Ouest
- n° 7 - Région de Hamilton-Niagara
- n° 8 - Région du Sud-Ouest
- À l'extérieur de l'Ontario



## Nombre de préoccupations reçues à propos d'un membre

- Plaintes formelles
- Notifications de l'employeur
- Rapports obligatoires de l'employeur
- Notifications du ministère de l'Éducation

# Rapport de l'auditeur indépendant

À l'attention du conseil de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2015, les états des résultats de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 30 juin 2015, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

## **Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

## **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## **Opinion**

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance au 30 juin 2015, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Crowe Soberman LLP*

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés  
Toronto, Canada  
Le 23 octobre 2015

# État de la situation financière

# État des résultats d'exploitation

Au 30 juin	2015	2014
<b>ACTIF</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Expèces et quasi-espèces	7 866 536 \$	6 756 396 \$
Créances	41 170	47 890
Frais payés d'avance et divers	127 907	116 385
	<b>8 035 613</b>	6 920 671
<b>Équipement et améliorations locatives</b>	<b>1 041 318</b>	819 367
	<b>9 076 931 \$</b>	7 740 038 \$
<b>PASSIF</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Créditeurs et charges courues	400 809 \$	341 377 \$
Recette reportées	4 066 660	3 706 272
	<b>4 467 469</b>	4 047 649
<b>Incitatif à la location reporté</b>	<b>29 985</b>	37 421
	<b>4 497 454</b>	4 085 070
<b>ACTIF NETS</b>		
<b>Actif net investi dans l'équipement et les améliorations locatives</b>	<b>1 041 318</b>	819 367
<b>Actif net non affecté (Insuffisance)</b>	<b>3 538 159</b>	2 835 601
	<b>4 579 477</b>	3 654 968
	<b>9 076 931 \$</b>	7 740 038 \$

Exercice terminé le 30 juin	2015	2014
<b>Recettes</b>		
Cotisations, et droits d'inscription	7 251 125 \$	6 695 255 \$
Intérêts créditeurs	64 013	54 528
Autres recettes	9 280	34 635
	<b>7 324 418</b>	6 784 418
<b>Dépenses</b>		
Salaires et avantages sociaux	3 522 063	3 085 857
Loyer	719 674	724 435
Services de consultation	286 169	315 985
Messageries et frais de poste	244 082	224 021
Honoraires professionnels	223 555	171 775
Impression et conception graphique	202 403	139 946
Projets	167 821	237 446
Fournitures informatiques	141 808	150 925
Frais de cartes de crédit	133 795	119 634
Réunions de comités	117 991	110 371
Réunions du conseil	96 955	82 982
Communications et marketing	79 314	56 627
Traduction	52 209	44 859
Frais de bureau et frais généraux	47 525	51 598
Téléphone	40 263	53 338
Équipement de bureau	34 950	23 990
Assurances	14 988	14 432
Réparations et entretien	13 492	5 951
Frais bancaires	13 148	12 288
Perte sur la vente d'équipement	6 160	-
Amortissement	241 544	210 530
	<b>6 399 909</b>	5 836 990
<b>Excédent des recettes sur les dépenses</b>	<b>924 509 \$</b>	947 428 \$

Au nom du conseil

Membre

 EPEI

Membre



# Regard sur l'exercice 2015-2016

L'Ordre commencera l'exercice financier 2015-2016 sur de solides assises financières et prévoit que le nombre de demandes d'inscription continuera d'augmenter. Nous nous sentons capables de mettre en œuvre un nombre considérable de changements découlant des modifications apportées à la **Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance**, qui sont incluses dans la **Loi de 2014 sur la modernisation des services de garde d'enfants** (projet de loi 10).

L'Ordre poursuit l'élaboration de l'ébauche d'un règlement qui rendra obligatoire la participation au programme d'Apprentissage professionnel continu (APC). Ceux et celles d'entre vous qui avez renouvelé votre adhésion à l'Ordre depuis septembre 2014 savez qu'à l'heure actuelle, la participation au programme d'APC est volontaire. Les rétroactions révèlent que le programme est très accessible. L'Ordre travaille également à l'élaboration de politiques visant à agréer les programmes d'études postsecondaires en éducation de la petite enfance. On s'attend à ce que l'ébauche d'un règlement soit soumise à l'étude du conseil à la fin de 2016.

À la suite d'autres changements issus du projet de loi 10, l'Ordre a le plaisir d'accueillir parmi ses rangs plusieurs nouveaux types de membres. Les visiteurs à domicile travaillant pour des agences de services de garde en milieu familial agréées, les enseignants-ressource employés pour des centres de garde d'enfants agréés et les fournisseurs indépendants de services de garde en milieu familial qui ont leur formation d'EPE et qui travaillent dans le champ d'exercice de la profession comptent parmi les personnes avec qui nous communiquerons pour leur expliquer les obligations et les avantages de la réglementation professionnelle.

En avril 2015, le conseil a établi les prochaines priorités stratégiques de l'Ordre, parmi lesquelles on retrouve la révision du code de déontologie et les normes d'exercice, le lancement d'un deuxième pilote de leadership en septembre 2015 et un effort pour mieux comprendre les divers milieux de travail, les questions liées aux genres ainsi que les caractéristiques culturelles et linguistiques de nos membres, dont le nombre augmente constamment.



Nous sommes très heureux de tenir notre deuxième symposium sur le leadership en septembre 2015. Nous avons invité Mme Jillian Rodd, auteure de l'ouvrage *Leading Change in the Early Years*, à être notre conférencière d'honneur.

L'exercice 2015-2016 sera le dernier au cours duquel j'occuperai les fonctions de registrateur et de chef de la direction de l'Ordre. En décembre 2015, je prendrai ma retraite pendant que tout fonctionne bien! Au cours de mes cinq années à ce poste, j'ai vu le secteur devenir beaucoup plus conscient de lui-même et acquérir énormément de professionnalisme. J'ai rencontré de nombreux leaders extraordinaires. Je laisse l'Ordre entre les mains compétentes de notre personnel, du conseil et de notre nouvelle registrateur et chef de la direction, Beth Deazeley.

S.E. Corke

# Aperçu de l'exercice 2015-2016

## Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance

### Budget de fonctionnement

Exercice se terminant le 30 juin 2016

#### Recettes

Droits d'inscription et frais de dossier	7 192 475 \$
Autre	193 920
Intérêts créditeurs	66 000

**Total des recettes** **7 452 395**

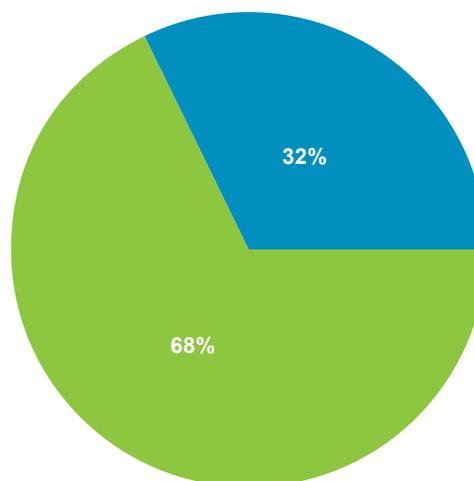
#### Dépenses

Salaires et avantages sociaux	4 034 650
Loyer	783 017
Frais professionnels	312 265
Frais juridiques	387 500
Assurances	17 796
Conception graphique et valorisation de la marque	3 591
Impression	135 687
Publicité et promotion	57 487
Services de traduction	75 000
Conférences et colloques	119 665
Frais de recrutement	2 000
Perfectionnement professionnel	107 733
Matériel de projet	13 562
Déplacements	134 520
Repas d'affaires	14 301
Frais et droits	8 525
Honoraires quotidiens	102 055
Services de traiteur	25 714
Frais de poste et de messageries	300 752
Dépenses de bureau	78 527
Matériel de bureau	8 554
Location d'équipement	33 988
Fournitures informatiques	9 247
Logiciels	145 161
Internet et téléphone	42 517
Réparations et entretien	7 876
Frais bancaires et frais de service	209 820
Amortissement	280 391

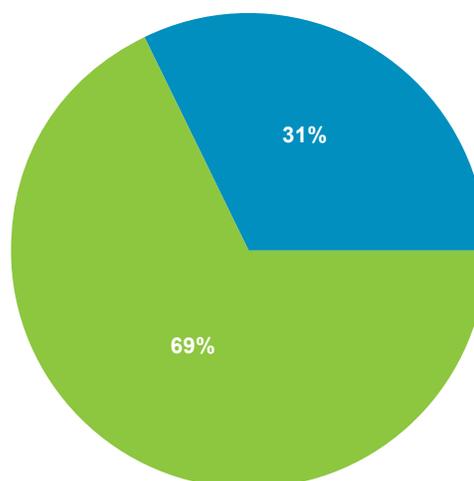
**Total des dépenses** **7 451 901**

**Excédent (insuffisance) des recettes sur les dépenses** **494**

## Affectation des fonds de l'Ordre 2014-2015, Chiffres réels vérifiés



## Affectation des fonds de l'Ordre 2015-2016, Chiffres budgétisés



■ Services directs aux membres  
■ Administration et gestion

# Message de l'honorable Liz Sandals, ministre de l'Éducation



L'année qui vient de s'écouler a été des plus exaltantes pour le secteur des services de garde d'enfants de l'Ontario, qui a trouvé dans l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance un véritable partenaire, dans tous les sens du terme. Avec la participation de l'Ordre, nous modernisons les programmes et services pour la petite enfance de la province et offrons de nouveaux soutiens aux familles et aux enfants de l'Ontario, afin d'assurer leur réussite tout au long de leur vie.

La relation que nous entretenons m'est inestimable, et je tiens à vous remercier pour le dévouement et la passion avec lesquels vous exercez votre profession. Je me réjouis de poursuivre notre excellent travail pour favoriser le développement sain des enfants et bâtir un avenir plus prometteur pour les jeunes apprenants.

Le 31 août 2015, nous avons franchi une nouvelle étape lorsque la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance* a été proclamée, remplaçant ainsi la *Loi sur les garderies*. La nouvelle loi fournit maintenant un cadre législatif qui permettra de transformer et de moderniser le secteur des services de garde d'enfants. Par ailleurs, nous vous remercions de votre concours pour modifier la *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance* qui permettra de renforcer la capacité d'autorégulation de votre profession et de faciliter la communication entre l'Ordre et le ministère de l'Éducation.

Les recommandations de l'Ordre se sont avérées essentielles pour apporter ces modifications, et je vous suis reconnaissante pour votre engagement envers la protection de l'intérêt public, la responsabilisation des membres de la profession et le maintien de pratiques éthiques et professionnelles chez les éducatrices et éducateurs de la petite enfance inscrits de l'Ontario.

Tous ces efforts contribuent à réaliser l'un des objectifs clés du gouvernement, énoncé dans la vision renouvelée de l'apprentissage des jeunes enfants de l'Ontario, à savoir que les enfants de l'Ontario et leurs familles bénéficient de programmes et services pour la petite enfance de haute qualité, adaptés, accessibles et de plus en plus intégrés.

Au printemps, nous avons eu l'occasion de jeter de solides bases à l'appui de cette vision dans la déclaration de principes de la ministre faisant du document *Comment apprend-on? Pédagogie de l'Ontario pour la petite enfance* le cadre de référence en matière de programmes et de pédagogie. La déclaration de principes, ainsi que les règlements qui orientent l'élaboration de programmes, la pédagogie et les pratiques des services de garde agréés, visent à améliorer les programmes et à offrir d'excellentes expériences qui influenceront de façon positive l'apprentissage, le développement, la santé et le bien-être des enfants.

Les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance inscrits sont des professionnels compétents, réfléchis, pleins de ressources et expérimentés. Je suis convaincue que vous êtes prêts à montrer la voie alors que nous poursuivons la modernisation du secteur des services de garde d'enfants.

Je tiens à remercier les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance inscrits de l'Ontario qui se sont engagés à soutenir les familles et à favoriser le développement sain et l'apprentissage des enfants dans toute la province. Ensemble, nous aidons les enfants à avoir le meilleur départ possible dans la vie et bâtissons une province plus forte.

A handwritten signature in black ink that reads "Liz Sandals". The signature is fluid and cursive, written in a professional style.

**Liz Sandals**  
Ministre de l'Éducation

# Viser l'excellence dans l'exercice de la profession dans l'intérêt public

**Ordre des éducatrices et des  
éducateurs de la petite enfance**  
438, avenue University, bureau 1900  
Toronto ON M5G 2K8

Téléphone : 416 961-8558  
Télécopieur : 416 961-8772  
Sans frais : 1 888 961-8558

Courriel : [info@ordre-epe.ca](mailto:info@ordre-epe.ca)  
site Web : [ordre-epe.ca](http://ordre-epe.ca)



Inscrivez-vous et regardez-nous sur :  
[youtube.com/collegeofece](https://www.youtube.com/collegeofece)



Suivez-nous sur :  
[@CECE\\_OEPE](https://twitter.com/CECE_OEPE)

